

Hennebont, le 31/05/2016

Philippe Noguès

Député du Morbihan

M. Jean-Francis TREFFEL
Sous-Préfet du Morbihan
Sous-Préfecture de Lorient
Quai de Rohan
56100 LORIENT

Objet : Expulsion de la famille Mdoreuli du CADA de Lorient

Ref : EL/SOL/ASI/31-05-16

Monsieur le Sous-Préfet,

Je me permets d'attirer votre attention sur le cas de la famille Mdoreuli arrivée de Géorgie en 2013 et qui, après s'être fait débouter du droit d'asile, vient de se faire expulser de son logement en CADA à Lorient.

Bien que cette famille n'ait plus, selon les textes juridiques en vigueur, aucune légitimité à occuper un logement en CADA, nous connaissons bien le caractère très restrictif du droit d'asile et les limites de la notion de « pays sûr » en fonction de la situation personnelle des familles arrivées en France. Compte tenu de la longueur de la procédure (près de 3 ans) la famille Mdoreuli s'est insérée dans la société française, les trois enfants étant scolarisés et l'aîné passant un examen au mois de juin.

De même, bien que les places en CADA ne soient pas extensibles et qu'il faut que les nouveaux demandeurs d'asiles puissent être eux aussi hébergés, il est malgré tout très pénible de constater que malgré ces restrictions importantes, les demandeurs d'asiles déboutés n'ont pas de solutions d'hébergement ou d'accompagnement transitoires autres que celle de la rue.

Ce cas n'est malheureusement pas isolé et de nombreuses familles sont confrontées à une situation similaire, je pense notamment à la famille Vedhalingam, qui, malgré deux enfants en bas âges, n'aura pas d'autre solution que la rue pour se reposer.

Je vous remercie par avance de la bienveillance que vous porterez au cas de la famille Mdoreuli et plus largement aux cas de ces demandeurs d'asile qui se retrouvent dans des situations humaines extrêmement difficiles.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de ma sincère considération.

Philippe Noguès

